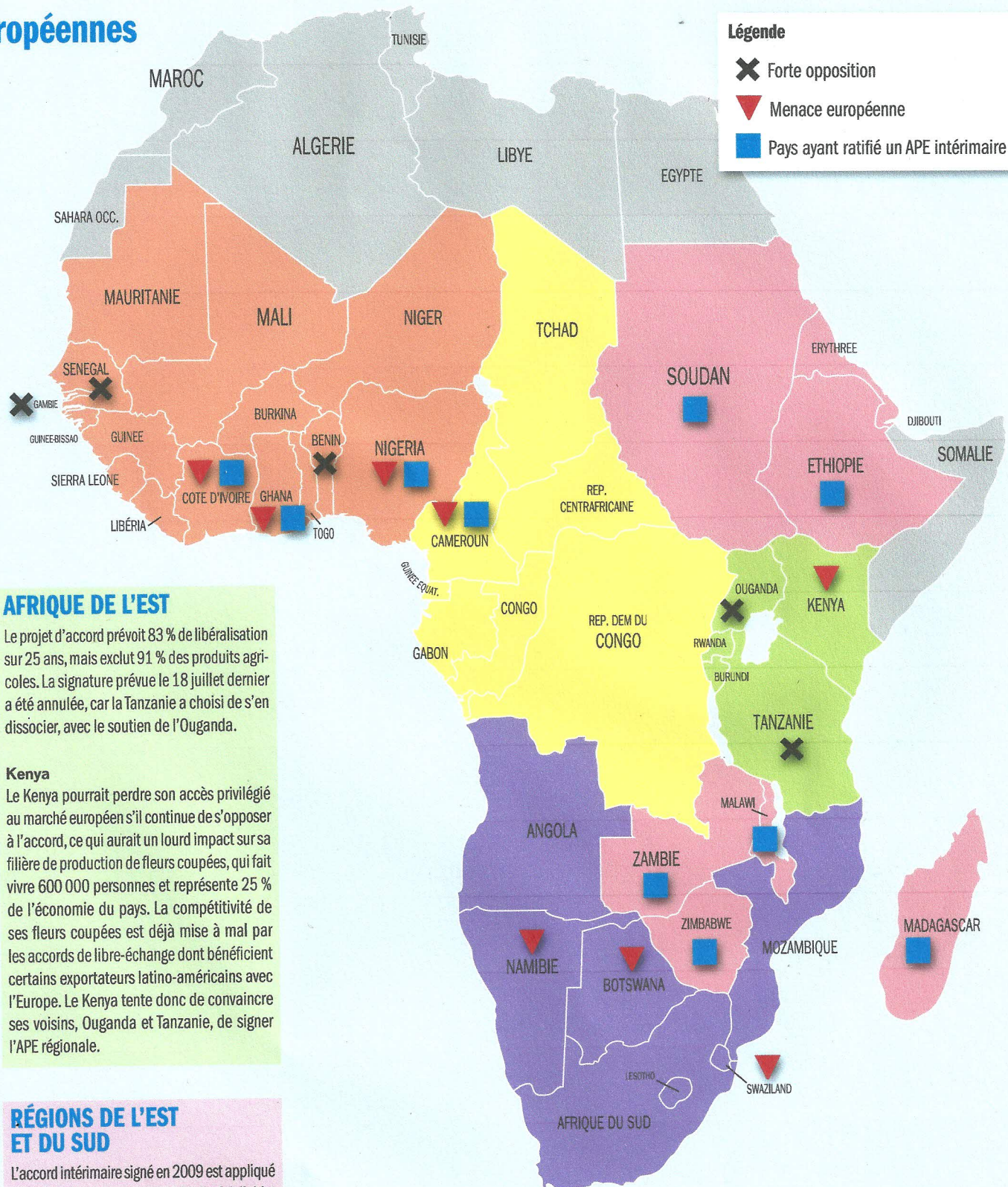


européennes



AFRIQUE DE L'EST

Le projet d'accord prévoit 83 % de libéralisation sur 25 ans, mais exclut 91 % des produits agricoles. La signature prévue le 18 juillet dernier a été annulée, car la Tanzanie a choisi de s'en dissocier, avec le soutien de l'Ouganda.

Kenya

Le Kenya pourrait perdre son accès privilégié au marché européen s'il continue de s'opposer à l'accord, ce qui aurait un lourd impact sur sa filière de production de fleurs coupées, qui fait vivre 600 000 personnes et représente 25 % de l'économie du pays. La compétitivité de ses fleurs coupées est déjà mise à mal par les accords de libre-échange dont bénéficient certains exportateurs latino-américains avec l'Europe. Le Kenya tente donc de convaincre ses voisins, Ouganda et Tanzanie, de signer l'APE régionale.

RÉGIONS DE L'EST ET DU SUD

L'accord intérimaire signé en 2009 est appliqué provisoirement depuis mai 2012. Il a fait l'objet d'un vote favorable du Parlement européen le 17 janvier 2013.

POLITIS/SOURCES: INTERNATIONAL TRADE AND QUANTITATIVE ANALYSIS UNIVERSITY OF BAHAMAS; IAN LACROIX/GETTY IMAGES; PHILIPPE GOUZARDES/CONCORD.